

Conditions générales Stages enfants et ados

Validation du 23/10/2009 par le bureau de la section ASPTT Bordeaux Ski Snow

1 - Agrément Jeunesse et Sports

- Tous nos séjours sont déclarés et agréés par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports. Il est en de même pour nos établissements d'accueil en France qui ont reçu des services de la préfecture du département d'accueil l'autorisation et l'agrément de recevoir des enfants mineurs conformément à la législation en vigueur. Ce document atteste que toutes les conditions de sécurité sont réunies.

2 - Dossier d'Inscription

- Les conditions d'accès et de déroulement des stages sont indiquées sur le site internet du club (<http://www.aspttbordeaux-skisnow.fr>)
- Un dossier est constitué des pièces suivantes dument remplies et signées :
 - Bulletin d'inscription de stage
 - Acceptation des conditions générales au stage par les parents
 - Acceptation du Règlement du séjour Enfants et Ados par les parents
 - Certificat médical de non contre indication à la pratique du ski alpin ou du snowboard
 - Bulletin d'adhésion ou de ré adhésion ASPTT club Omnisport
 - La fiche sanitaire de liaison
 - Autorisation parentale
 - La fiche de réservation de matériel (option location)
 - Justifier d'une CNI en cours de validité, d'une autorisation de sortie de territoire et d'une carte Européenne d'assurance maladie (stage Châtel)
- La réservation et la contractualisation du séjour ne sont effectives qu'après réception du dossier complet et versement d'un acompte de 200€
- le solde devra nous parvenir, au plus tard, 1 mois avant le départ.
Les chèques bancaires pourront être encaissés à dates spécifiées indiquées au dos. La date limite d'encaissement des chèques ne pourra excéder 15 jours après la date de retour de stage.
- Les paiements en chèques vacances sont acceptés.

3 - Adhesion Licence Carte Neige

- Le club « ASPTT BORDEAUX section ski-snow », affilié et répertorié à la Fédération Française de Ski (FFS) sous le N° 12.060, obéi aux règles et exigences de fonctionnement édictées par celle-ci. Une de ces conditions concerne l'obligation de la licence carte pour tous les stagiaires (durée de validité pour une saison) afin de pouvoir bénéficier de l'encadrement et de l'enseignement dispensé par les moniteurs fédéraux du club et de l'assurance liée à la licence
- Les stagiaires bénéficient de l'option assurance et assistance de la licence Carte Neige « Loisirs » Le détail de cette option est décrite sur le site de la fédération française de ski <http://ffs.fr>

.../...

4 - Pratique du ski et du snowboard

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES STAGIAIRES ET POUR TOUTES DISCIPLINES

- Les activités sportives (ski, et snow) sont placées, sous la responsabilité de moniteurs fédéraux 1^{ier} et 2^{ème} degré (MF1 et MF2).
- A la fin du stage il sera proposé aux stagiaires de passer les épreuves des étoiles ou des flèches selon le niveau technique atteint.

5- Communication

- **Téléphone centre d'hébergement** : Pour des raisons évidentes de fonctionnement interne sur le centre, Il est déconseillé de téléphoner (les stagiaires sont le plus souvent en activité, saturation de la ligne dans un centre d'hébergement ou il y a d'autres groupe ou, pour les petits la difficulté, après avoir raccroché, d'oublier le fait que papa et maman ne sont pas là...). C'est la raison pour laquelle nous ne communiquons le numéro du centre qu'en cas de nécessité.
- **Messagerie Internet** : Durant le séjour vous pourrez consulter toutes les informations et photos de la journée sur le site internet du club: <http://www.aspttbordeaux-skisnow.fr>

6- Santé et Frais médicaux

EN CAS DE PROBLEME DE SANTE OU D'ACCIDENT, VOUS SEREZ AVISES IMMEDIATEMENT PAR LE DIRECTEUR DE STAGE

En cas de maladie : les frais de soins (visite médecin, pharmacie.....) seront engagés par le club. La feuille de maladie sera établie au nom du stagiaire et remise aux parents au retour de séjour, lesquels s'engagent à rembourser au club l'intégralité des frais avancés.

- En cas d'accident : au delà de la prise en charge des frais par la carte neige FFS, l'assurance du club interviendra au titre de remboursement complémentaire à la couverture sécurité sociale habituelle de l'assuré (Sécurité Sociale et mutuelle).

7- Défection

- Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée, la date de réception de cet écrit servant de référence à l'application du barème suivant :
- annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : il sera retenu 10% du prix du séjour
- annulation entre le 30ème jour et le 21ème jours inclus avant la date du séjour : il sera retenu 25% du prix du séjour.
- annulation entre le 20ème jour et le 8ème jours inclus avant la date du séjour : il sera retenu 50% du prix du séjour
- annulation entre le 7ème jour et le 2ème jours inclus avant la date du séjour : il sera retenu 75% du prix du séjour
- annulation moins de 2 jour avant la date du séjour : il sera retenu 90% du prix du séjour
- En cas de non présentation à l'heure du départ, il ne sera procédé à aucun remboursement.

- .En cas d'absence justifiée par certificat médical, l'organisme se réserve le droit de percevoir en plus des frais de dossier de 10 euros les frais de transport engagé hormis si nous trouvons un nouveau stagiaire. Ou si une nouvelle personne est proposée par le stagiaire lui-même

8- Frais de retour anticipé

- Le prix du séjour étant forfaitaire, aucune réduction ni remboursement ne pourra être accordé pour un séjour incomplet (notamment en cas de rapatriement disciplinaire ou sanitaire) ou une prestation qui n'aurait pu être utilisé.
- Tout retour pour comportement incompatible avec la vie en collectivité (violence, non respect des règles de vie, drogue, alcool) entraînera un renvoi immédiat dont l'ensemble des frais restent à la charge des parents. Le séjour sera facturé dans sa globalité. Aucun remboursement, même partiel, du séjour ne sera effectué.
- Un remboursement partiel pourrait être accepté en cas d'accident survenu lors du stage: ce remboursement exclus les frais fixes général (transport, encadrement....)

Le fait de s'inscrire à l'un des stages proposés par le club ASPTT BORDEAUX section ski-snow implique l'adhésion complète des parents, tuteurs et stagiaires à nos conditions générales
